

Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE
Octobre 2012

TABLE DES MATIERES

TSA, 1 ^{er} Octobre 2012, Ouargla : le militant des droits de l'Homme Yacine Zaïd arrêté dans un barrage de policiers .	4
TSA, 1 ^{er} octobre, Le MSP appelle au parachèvement des mesures pour la paix	5
El Watan, 2 octobre 2012, Laghouat : le militant Yacine Zaïd arrêté	6
TSA, 2 octobre 2012, Selon des organisations de défense des droits de l'Homme Yacine Zaïd a été tabassé par des policiers et embarqué dans une voiture sans plaque d'immatriculation	7
El Watan, 2 octobre 2012, Le procès de Yacine Zaïd aura lieu lundi prochain	8
TSA, 2 octobre 2012, Arrestation de Yacine Zaïd : le silence des partis de l'opposition	9
TSA, 3 octobre 2012, Plusieurs actions de protestations prévues en Algérie et en France : Les militants des droits de l'Homme se mobilisent pour Yacine Zaïd	10
El Watan, 3 octobre 2012, Une pétition en ligne et deux sit-in demain jeudi pour soutenir Yacine Zaïd	11
TSA, 4 octobre 2012, La DGSN refuse de commenter l'agression présumée contre Yacine Zaïd	12
El Watan, 5 octobre 2012, Yacine Zaïd : l'homme qui fait si peur au pouvoir	13
El Watan, 6 octobre 2012, Yacine Zaïd : des parlementaires européens saisissent le gouvernement algérien	16
Liberté, 7 octobre 2012, La société civile se mobilise pour Yacine Zaïd	17
TSA, 8 octobre 2012, Rassemblement de soutien à Yacine Zaïd devant le tribunal de Ouargla	18
Liberté, 8 octobre 2012, Le Collectif des familles de disparus dénonce une « machination judiciaire »	19
El Watan, 9 octobre 2012, Six mois de prison avec sursis pour Zaïd	20
Menara.ma, 10 octobre 2012, Acquittement d'un militant algérien des droits de l'Homme « victime d'un procès manipulé » (Collectif des Familles de Disparus en Algérie)	21
Liberté, 10 octobre 2012, Harcèlement contre les militants des droits de l'Homme en Algérie, Ksentini : « Ce n'est pas une politique voulue du gouvernement »	22
El Watan, 10 octobre 2012, Yacine Zaïd syndicaliste et militant de la LADDH : « Mon arrestation est un message d'avertissement à tous les militants »	23
TSA, 10 octobre 2012, Des ONG dénoncent la condamnation de Zaïd et demandent à l'UE d'envoyer des observateurs au procès	24
El Moudjahid, 11 octobre 2012, Charte pour la paix et la réconciliation : des dispositions complémentaires prévues .	25

TSA, 1^{er} Octobre 2012, Ouargla : le militant des droits de l'Homme Yacine Zaïd arrêté dans un barrage de policier

Hadjer Guenanfa

Le blogueur algérien militant de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (Laddh), Yacine Zaïd, a été arrêté, ce lundi 1^{er} octobre, dans un barrage de la police à la sortie de Ouargla, indique à *TSA*, Tahar Belabes, coordinateur du Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC).

« Il voulait se rendre à Hassi Messaoud quand il a été arrêté au barrage, menotté et agressé », précise encore Tahar Belabes qui dit ignorer les raisons de cette nouvelle arrestation.

TSA, 1^{er} octobre, Le MSP appelle au parachèvement des mesures de la Charte pour la paix

Sonia Lyes

Le MSP a appelé, ce lundi 1^{er} octobre, au parachèvement des mesures contenues dans la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, adoptée par référendum le 29 septembre 2005. Dans un communiqué rendu public à l'issue d'une réunion du Bureau exécutif du parti, le MSP a également appelé à la prise en charge des dossiers en suspens de sorte « à concrétiser une solution globale qui sera soumise à un débat national pour lever les hypothèques possibles après étude de ses conditions et ses garanties ». Le parti de Bouguerra Soltani appelle le gouvernement à « hâter le traitement du dossier des disparus [...] pour le clore devant les pressions des ONG internationales ».

Sur un autre registre, il appelle le gouvernement à ouvrir un dialogue avec les partenaires sociaux et économiques, à la tenue dans les plus « brefs délais » d'une tripartite suivie d'un traitement « urgent » des problèmes sociaux. Concernant les prochaines élections locales, le MSP a demandé « l'allègement des dossiers de candidature » et des garanties supplémentaires pour la transparence du scrutin afin de « rétablir la confiance et corriger les lacunes de législatives ».

Enfin, à l'occasion de la célébration des événements d'octobre 1988, le parti de Bouguerra Soltani invite les autorités à « tirer les leçons en renforçant la démocratie et l'État de droit » et appelle en outre à l'ouverture de l'audiovisuel. « On doit valoriser les sacrifices des victimes et sortir des périodes de transition », conclut le communiqué.

El Watan, 2 octobre 2012, Laghouat : le militant Yacine Zaïd arrêté

Yacine Zaïd, président du bureau de la Ligue pour la défense des droits de l'homme (LADDH) de Laghouat, a été arrêté et tabassé, hier, à la sortie de la ville de Ouargla, par trois policiers, nous affirme Abdelmalek Aïbek, son ami, qui était avec lui à bord d'un bus qui les transportait vers Hassi Messaoud.

Yacine Zaïd, syndicaliste autonome et blogueur, se dirigeait vers Hassi Messaoud (800 km au sud d'Alger) pour y rencontrer son avocate, au tribunal. Elle le défend dans le cadre d'une affaire de licenciement abusif l'opposant à son ex-employeur, une entreprise étrangère.

Vers 9h30, le bus qui le transporte s'arrête au niveau du barrage de contrôle, situé à 10 km à l'est de la ville de Ouargla. Yacine Zaïd est interpellé et emmené au poste de contrôle. Une fois à l'intérieur, Abdelmalek Aïbek entend des cris. «J'entre pour voir ce qui se passe.

Je constate que Yacine est menotté, les mains derrière le dos, et trois policiers en train de le tabasser sans s'arrêter.» Yacine Zaïd, ne pouvant rien faire, essayait de se défendre du mieux qu'il pouvait pour éviter les coups. «Vers 11h30, des agents, en civil, l'emmènent vers une destination inconnue à bord d'un véhicule 4x4 de marque Nissan et de couleur blanche», selon M. Aïbek. La LADDH a pu parler, brièvement, avec Yacine Zaïd, la communication téléphonique a été interrompue par une tierce personne qui était à côté de lui. «Devant l'impossibilité de reprendre contact avec Yacine, la LADDH exprime sa plus grande inquiétude quant au sort de son élément. Elle alerte les organisations de défense des droits de l'homme sur la situation inqualifiable dans laquelle se trouverait Yacine Zaïd», peut-on lire dans un communiqué rendu public hier.

Le Mouvement des jeunes indépendants pour le changement (MJIC) «condamne cet acte voyou de la police politique de Hamel-Toufik-Bouteflika». «Le MJIC exige la libération immédiate du camarade Yacine Zaïd et appelle la société civile et les partis d'opposition démocratiques à se mobiliser plus que jamais contre ces agissements du pouvoir criminel et assassin», indique l'organisation.

Le Réseau pour la défense des libertés et de la dignité (RDLD) a, pour sa part, qualifié l'arrestation de Yacine de «kidnapping, vu le procédé utilisé qui rappelle tristement le drame des disparus». «Le RDLD dénonce fermement cet acte d'extrême injustice et exige la libération immédiate Yacine Zaïd», déclare le réseau.

Mehdi Bsikri

TSA, 2 octobre 2012, Selon des organisations de défense des droits de l'Homme Yacine Zaïd a été tabassé par des policiers et embarqué dans une voiture sans plaque d'immatriculation

Selon des organisations de défense des droits de l'Homme Yacine Zaïd a été tabassé par des policiers et embarqué dans une voiture sans plaque d'immatriculation

Hadjer Guenanfa

Des organisations nationales et internationales de défense des droits de l'Homme condamnent et qualifient d'« arbitraire » la détention du blogueur algérien et militant des droits de l'Homme Yacine Zaïd. Dans un communiqué conjoint rendu public ce mardi 2 octobre, le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA), la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (Laddh), le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (Remdh), le Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique (Snapap) et le Réseau des avocats pour la défense des droits de l'Homme (Raddh) dénoncent également les conditions d'arrestation par la police de Yacine Zaïd dans un barrage entre Ouargla et Hassi Messaoud, hier lundi 1^{er} octobre.

« Après le contrôle des documents d'identité, pendant deux heures environ, Yacine Zaïd a été interrogé et a reçu des coups sévères au visage et à la nuque de la part de trois policiers », affirment ces associations. « Yacine Zaïd était dans un état physique préoccupant lorsque deux personnes habillées en civil se sont présentées et l'ont embarqué dans une voiture blanche de marque Nissan (4X4) sans numéro d'immatriculation », ajoutent ces associations, citant le témoignage de la personne qui accompagnait le militant des droits de l'Homme. Ces organisations lancent un appel aux autorités algériennes pour la libération « immédiate et inconditionnelle » du militant. Elles leur demandent en outre de garantir « son intégrité physique et psychologique » et de mettre fin « au harcèlement judiciaire » dont il fait objet.

M. Zaïd devait être présenté devant le procureur de la République mardi matin. « Il [Yacine Zaïd] sera présenté devant le procureur en fin d'après-midi ou demain car il y a aujourd'hui l'installation de la Commission de supervision des élections locales de wilaya », selon l'un de ses proches. À l'issue de sa visite en Algérie, le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Navanethem Pillay, avait fait part de son inquiétude quant aux obstacles rencontrés par les organisations de la société civile en Algérie. « Les droits à la liberté d'association et à la liberté de réunion [...] sont une source d'inquiétude », avait-elle dit tout en signalant « la répression apparente » par les services de sécurité ([lire](#))



Présenté aujourd'hui mardi 2 octobre devant le procureur de la République, Yacine est accusé d'« avoir humilié et frappé un policier ». Il reste en détention en attendant son procès qui se déroulera lundi 8 octobre.

Lundi 01 octobre, Yacine Zaid a été arrêté puis « tabassé et malmené » selon les dires d'Abdelmalek Aibek Eg Sahli, représentant du syndicat hôtellerie et restauration (UITA) qui était présent lors de son arrestation. Joint par téléphone A.Aïbek regrette de telles accusations et déclare «Yacine Zaid ne s'est pas montré agressif et je ne vois pas pourquoi l'accuse-t-on de la sorte ».

Des syndicats dénoncent à la détention de Yacine Zaid :

Dans un communiqué commun rendu public ce mardi avant même la présentation de Y.Zaid devant le procureur, le LADDH , le SNAPAP ,le REMDH ,le RADDH et le CFDA ont qualifié la détention de Yacine Zaid d'"arbitraire". Dans le communiqué, on a condamné et dénoncé "fermement" la détention arbitraire et les mauvais traitements dont a été victime Yacine Zaid.

Et on a rappelé en détails les circonstances de son arrestation : "Après le contrôle des documents d'identité, pendant deux heures environ Yacine Zaïd a été interrogé et a reçu des coups sévères au visage et dans la nuque de la part de trois policiers.

Son compagnon, présent pendant ce tabassage, témoigne que Yacine Zaïd était dans un état physique préoccupant lorsque deux personnes habillées en civil se sont présentées et ont embarqué Yacine Zaïd dans une voiture blanche de marque Nissan (4x4), sans numéro d'immatriculation. Abdelmalek Aibek Eg Sahli a quant à lui été relâché sans que la police ne lui donne aucune information concernant la destination de la voiture blanche".

Dans le communiqué, les différentes organisations appellent à la libération immédiate et inconditionnelle de Yacine Zaïd ;de garantir en toute circonstance l'intégrité physique et psychologique de Yacine Zaïd et de mettre fin au harcèlement judiciaire dont il est victime.

Hamida Mechäi

TSA, 2 octobre 2012, Arrestation de Yacine Zaïd : le silence des partis de l'opposition

Hadjer Guenanfa

L'affaire du militant des droits de l'Homme, Yacine Zaïd, arrêté lundi et mis sous mandat de dépôt pour outrage à agent de l'ordre, n'a pas fait réagir la classe politique. Aucun parti ne s'est encore exprimé pour condamner ou dénoncer, via un communiqué ou même une déclaration d'un responsable, ce qui est perçu par de nombreuses organisations de la société civile comme une atteinte aux droits et aux libertés.

Si le silence des formations politiques au pouvoir comme le FLN et le RND n'est pas surprenant, celui des partis de l'opposition est étonnant. Mais ce n'est pas la première fois que les partis de l'opposition observent le silence sur des questions liées à des atteintes aux droits de l'Homme. Durant la campagne pour les élections législatives, plusieurs militants de la société civile ont été arrêtés, parfois malmenés par les forces de sécurité, sans susciter la moindre réaction parmi les formations politiques.

Hier, Yacine Zaïd a été arrêté et embarqué dans un véhicule sans immatriculation, quelques heures avant l'intervention du Premier ministre Abdelmalek Sellal devant les députés de l'APN pour défendre son bilan. Aucun député n'a cherché à profiter de la présence de journalistes et de caméras – l'intervention de M. Sellal a été retransmise en direct par l'ENTV – pour dénoncer cette arrestation ou demander des explications.

« Le silence de la direction du FFS tout au long de la campagne sur les atteintes aux libertés et les violations des droits de l'Homme a semé le trouble chez beaucoup de militants et de sympathisants, ainsi que chez de nombreux militants de la démocratie et de la justice sociale », dénonçait en mai dernier Samir Bouakouir, cadre du Front des forces socialistes (FFS). Depuis, les choses ne paraissent guère avoir évolué. L'opposition semble s'éloigner de plus en plus de la société civile.

TSA, 3 octobre 2012, Plusieurs actions de protestations prévues en Algérie et en France : Les militants des droits de l'Homme se mobilisent pour Yacine Zaïd

Hadjer Guenanfa

Rassemblements, sit-in, marches, communiqués et pétitions. Les militants des droits de l'Homme multiplient les initiatives pour la libération de Yacine Zaïd, arrêté lundi par la police à la sortie de Ouargla puis mis sous mandat de dépôt pour outrage à agent de l'ordre public ([lire](#)).

Un rassemblement, aura lieu jeudi 4 octobre à 10 heures devant le ministère de la Justice à Alger. « La décision a été prise lors d'une rencontre organisée, hier [mardi]. Il y avait plusieurs mouvements dont le Réseau de défense de la liberté et de la dignité (RDLD), le Mouvement de la jeunesse indépendante pour le changement (Mjic) et des militants du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD). On a lancé le collectif de soutien à Yacine Zaïd », indique, Nassima Guettal, membre du RDLD. Un autre rassemblement est prévu dans l'après-midi devant le siège de la représentation des Nations unies à Alger, selon elle.

À Laghouat, ville natale de Yacine Zaïd, les membres du Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC) organiseront jeudi une marche pour interpellier les élus locaux. À Paris, un sit-in devant l'ambassade d'Algérie en France se tiendra de jeudi à lundi, précise encore Nassima Guettal. Une quête sera par ailleurs organisée pour préparer le déplacement des militants désireux de se rendre à Ouargla le jour du procès pour soutenir Yacine Zaïd, ajoute-t-elle. Enfin, une pétition circule depuis mardi soir sur Internet pour revendiquer la libération immédiate du blogueur militant.

Des partis politiques réagissent

Deux jours après l'arrestation de Yacine Zaïd, des partis politiques commencent à réagir. Dans un communiqué diffusé ce mercredi, le FFS a dénoncé « cet acte qui s'inscrit dans le processus de répression et de violations des droits de la personne humaine et des libertés individuelles qui continue en dépit des déclarations du gouvernement et de la levée de l'état d'urgence ». Le parti d'Aït Ahmed se dit « déterminé » à soutenir tout militant qui serait victime de répression et de l'arbitraire.

Pour sa part, le RCD a estimé que cette affaire est une preuve de l'incapacité du « pouvoir » à accepter « tout exercice des libertés individuelles et collectives ». « Le Bureau régional d'Alger du RCD dénonce cet acte barbare d'un autre âge et apporte son soutien à la victime de ce pouvoir qui ne se soucie plus que de sa survie », lit-on dans un communiqué publié également ce mercredi.

El Watan, 3 octobre 2012, Une pétition en ligne et deux sit-in demain jeudi pour soutenir Yacine Zaïd

REEDOM FOR YACINE... MY BROTHE!



Des citoyens algériens viennent de mettre en ligne une pétition pour réclamer la libération «immédiate» de Yacine Zaid, mis sous mandat de dépôt après son arrestation lundi dernier à Ouargla. Deux sit-in sont également prévus pour le même jour.

Les auteurs de la pétition qui se définissent comme des «citoyens algériens, humanistes et syndicalistes". Ils expliquent sur la page en ligne de la pétition que «Mr Zaïd a été ciblé pour sa défense sans relâche des droits humains ». Pour les auteurs [de la pétition](#), cela constitue «une grave violation des droits humains ». Ils demandent par la même occasion «des clarifications» sur cette arrestation et «les raisons de la détention» de Yacine Zaid.

Quant aux deux sit-in, l'un se tient devant le Ministère de la Justice à partir de 10h et l'autre devant le siège de l'ONU à partir de 14h. Les deux actions, initiées par des défenseurs des droits de l'Homme et syndicalistes, ont également pour but de demander la libération de Yacine Zaid.

Dans le communiqué rendu public, les initiateurs de l'action déclarent : «Nous serons là pour exiger la libération immédiate de Yacine et demander au système algérien de cesser immédiatement le harcèlement et les poursuites judiciaires contre les défenseurs Algériens des droits de l'Homme ».

L'arrestation et la mise en détention de Yacine Zaid suscite une mobilisation notamment sur facebook où plusieurs membres ont mis sur leur profil la photo de Yacine Zaid. En outre [une page facebbok](#) a été créée pour demander la libération de Yacine Zaid.

Hamida Mechaï

TSA, 4 octobre 2012, La DGSN refuse de commenter l'agression présumée contre Yacine Zaïd

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) refuse de commenter les déclarations des associations de droits de l'Homme faisant état de l'agression de Yacine Zaïd, militant des droits de l'Homme, par des policiers lors de son arrestation lundi dernier à Ouargla. « L'affaire Yacine Zaïd est actuellement au niveau du parquet et je ne peux donc répondre à vos questions », indique, ce jeudi 4 octobre, Djilali Boudalia, chargé de communication de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), dans une déclaration à TSA.

Cependant, de sévères sanctions sont prévues contre les agents de la police se rendant coupables de violence envers des citoyens, rappelle-t-il. Des organisations de défense des droits de l'Homme accusent des policiers d'avoir tabassé Yacine Zaïd lors de son arrestation dans un barrage de police à Ouargla. M. Zaïd a été mis sous mandat de dépôt mardi et accusé d'outrage à agents de l'ordre public, selon M^e Amine Sidhoum, du Réseau des avocats pour la défense des droits de l'Homme.

« Si vous avez des cas supposés de violence, il y a un service d'inspection chargé d'auditionner les personnes mises en cause », précise M. Boudalia. La procédure est simple, explique-t-il : après l'audition de la victime, une enquête est déclenchée et si un policier s'avère impliqué, il y a des sanctions sévères en plus de la poursuite pénale, selon lui. Jusqu'à présent, personne ne s'est encore présenté auprès de la DGSN, assure le responsable. « Les portes de la DGSN sont grandes ouvertes », assure-t-il.

Alors que les militants algériens sont régulièrement mis en cause par la justice, l'arrestation du syndicaliste de Laghouat scandalise les organisations des droits de l'homme. Rassembleur, défenseur des libertés, Yacine Zaïd perturbe l'opacité entretenue autour des ressources pétrolières du sud du pays. Le pouvoir le traite en conséquence.

Sur le papier, il sera poursuivi pour violence contre les forces de l'ordre. Mais dans la rue, personne n'est dupe. Si Yacine Zaïd, 41 ans, se retrouve en détention provisoire à Ouargla depuis mardi, c'est pour une toute autre raison. A Hassi Messaoud, où il a commencé ces premiers pas dans la lutte syndicale, Yacine s'apprêtait à créer un syndicat des travailleurs des entreprises de catering (traiteurs qui travaillent pour les grandes entreprises). «Yacine devait nous rejoindre dans l'après-midi pour lancer un syndicat afin de défendre nos intérêts», confie un travailleur de Hassi Messaoud rencontré à Ouargla. Dans cette ville, où la tension est perceptible, les forces de l'ordre ont déployé un dispositif particulier pour parer à d'éventuels débordements. Car dans les villes du Sud, le slogan «Nous sommes tous Yacine Zaïd» revient sur toutes les lèvres.

De Laghouat à Ouargla en passant par Ghardaïa, militants des droits de l'homme, syndicalistes et citoyens, tous remontés «contre cette arrestation arbitraire», ne comptent pas rester les bras croisés. «Yacine a toujours milité pour les causes justes, pour le droit des citoyens à une vie digne, pour la justice sociale. A nous de lui renvoyer la balle aujourd'hui», nous lance un militant de Ghardaïa. Dans le Sud, celui-ci est devenu une légende vivante des luttes syndicales et des droits de l'homme, grâce à son activisme sur le terrain et sur internet depuis des années. Pour les militants, cette mise en détention préventive par le parquet de Ouargla constitue «un coup dur pour nous, car en s'en prenant à lui, les autorités veulent casser l'élan que Yacine a créé pendant ces dernières années», explique Belkacem, un militant actif de Laghouat.

Embarras

En quoi Yacine Zaïd constitue-t-il une menace ? Tous ceux qui le connaissent sont formels : «Là où Yacine met les pieds, les autorités civiles et militaires ne connaissent plus le sommeil. Elles savent que s'il prend un mouvement en main, il mettra dans l'embarras les responsables locaux, car il sait médiatiser les mouvements, nouer des sympathies et provoquer les solidarités», assure un des siens. «Nous sommes comme des orphelins sans Yacine», nous confie d'ailleurs Tahar Belabbès, dauphin de la Coordination nationale des chômeurs et militant actif des droits de l'homme. Des années de luttes syndicales contre les majors du pétrole à Hassi Messaoud lui ont valu 32 poursuites judiciaires pour diffamation, destruction de biens d'autrui, appel à attroupement, appartenance à des groupes djihadistes, séparatistes... Yacine crée dans sa ville natale, Laghouat, la première structure pour la défense des droits des citoyens. «Il a toujours été à nos côtés et a su nous faire obtenir des droits», affirme Fatma, veuve âgée de 52 ans, mère de 5 enfants.

Au fil du temps, la population se tourne vers lui pour régler ses problèmes. «Il nous conseille sur la manière de se comporter avec les autorités et nous oriente vers les bons interlocuteurs», témoigne Toufik, responsable d'une association de quartier. Gênées par ce trublion à l'origine de nombreuses actions de protestation, les autorités locales, wali en tête, sont contraintes d'ouvrir le dialogue. «Nous avons réussi à faire plier les autorités, désormais obligées de nous écouter et de nous informer dans tout ce qu'elles entreprennent. Même si nous ne nous sommes pas tout à fait satisfaits de leurs discours et de leurs promesses, l'essentiel est qu'aujourd'hui, elles nous écoutent», relève Belabbès Beniche, président de l'association El Houda.

Mafia du foncier

En ouvrant ensuite une antenne locale de la Ligue pour la défense des droits de l'homme et un bureau pour le Snapap, le militant a pu canaliser les contestataires de tous bords. «Il a réussi à casser le mur du silence dans notre région et nous amener à affronter les autorités. Il dit toujours : “C’est votre droit et non pas un plaisir !”», raconte un jeune chômeur, militant de la Coordination nationale des chômeurs du Sud. Une organisation fondée aussi par Yacine Zaïd. «Les bureaux de l’Agence nationale de l’emploi et de l’Agence nationale de soutien à l’emploi des jeunes ont changé de stratégie de recrutement grâce à son combat, rappelle Tahar Belabbès. Aujourd’hui la majorité des recrutements se fait au niveau local par crainte d’un mouvement de contestation.» Lutte contre la corruption, détournement des deniers publics, Yacine s’en prend aussi à la mafia du foncier.

Un cauchemar pour les autorités civiles et militaires locales. Les tentatives des services pour le décrédibiliser n’y font rien. Personne ne croit à leurs traditionnelles attaques selon lesquelles Yacine serait «manipulé par des intérêts étrangers», tantôt «agent américain», tantôt «communiste», parfois «chiite», parfois «dangereux terroriste». «Il a révélé à l’opinion nationale, les agissements et les pratiques de certains responsables véreux, ce qui lui a valu une surveillance non-stop des services de sécurité», affirme le responsable d’une association locale. En militant expérimenté, Yacine a continué à tisser sa toile dans les wilayas du Sud. A chaque halte, il enseigne aux jeunes les fondements du travail militant.

Fédérateur

«Je l’ai rencontré pour la première fois lors d’un sit-in devant le bureau de main-d’œuvre, se souvient Hamadou Nassreddine, avocat stagiaire et militant des droits de l’homme de Metlili (Ghardaïa). Il n’a pas été tendre avec nous ! Il nous a conseillés de nous organiser autrement et de nous unir pour donner plus de poids à nos revendications. Il est resté avec nous environ quinze jours, nous a formés, et nous avons ainsi pu nous faire entendre par les autorités et la population.» Hichem, jeune chômeur militant des droits de l’homme, reconnaît aussi en lui un bon pédagogue. «Il nous a formés à l’organisation de manifestations, de la façon de communiquer jusqu’à la façon de se comporter avec les forces de l’ordre.»

Les militants qui le côtoient saluent son sens de la communication, son abnégation, son expérience et sa maîtrise de la situation face à la répression policière ou judiciaire. «Yacine est fédérateur. Son combat est dénué de toute couleur partisane ou idéologique. Il a compris que sans l’adhésion de toutes les couches de la société et de toutes les tendances politiques ou idéologiques, le combat militant n’aboutira à rien», témoigne même un salafiste de Laghouat impliqué dans le mouvement citoyen local. Sa grande force ? Sa capacité à rassembler autour d’une même table «des communistes, des salafistes, des démocrates et même des victimes du terrorisme en train de débattre, tous engagés dans le même combat», confie de son côté un membre du Mouvement démocratique et social. Bref, tout ce que le pouvoir ne réussit toujours pas à faire.

Le régime craint la convergence des luttes

«Yacine Zaïd a été arrêté dans un bus en direction de Hassi Messaoud». En quelques heures, l’information a été diffusée sur facebook et twitter. La machine médiatique s’est enclenchée. Presse nationale, presse étrangère, partis politiques, députés européens. Le désaveu est général. Deux pétitions sont lancées. Il fallait s’y attendre. Yacine Zaïd est un symbole. Si l’on peut imaginer que l’arrestation du militant est le fait d’un excès de zèle, sa convocation devant le procureur témoigne d’une sévérité particulière du pouvoir judiciaire.

«C’est une bêtise, affirme Nassima Guettal, militante du Réseau de défense des libertés et de la dignité (RDLD). Ils veulent gêner tout le monde et ils s’en prennent à une figure très connue de la société civile.» Mais les militants savent que le pouvoir tente de faire pression sur eux. «Ils cherchent à neutraliser la société civile, les forces contestataires, explique Kader Affak, militant du RDLD. Ils veulent nous dire qu’ils n’ont pas peur de l’ONU.»

Le 19 septembre, la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, signalait que le respect des droits à la liberté d'association et à la liberté de réunion était «une source d'inquiétude». Elle s'inquiétait aussi de la «répression apparente» des services de sécurité. Car en février 2011, alors que les manifestations rythmaient Alger, le président Abdelaziz Bouteflika avait promulgué la levée de l'Etat d'urgence. Un «geste fort» pour certaines puissances occidentales, mais insignifiant pour beaucoup de militants : les manifestations sont encore interdites dans la capitale.

Rente

La loi de janvier 2012 sur les associations consacre même des pratiques autrefois illégales pour mieux contrôler les organisations. «Le but est de rendre toute organisation légale compliquée, explique un professeur de droit. Un groupe organisé est un contre-pouvoir, et ça, les autorités n'en veulent pas.» C'est là le principal défaut de Yacine Zaïd aux yeux des autorités. Il est capable de fédérer et d'organiser. Il est licencié alors qu'il tente de mettre sur pied une section syndicale au sein de la multinationale britannique Compass. Soutenu par le Snapap, il crée la section de la Ligue des droits de l'homme de Laghouat.

Le pouvoir craint que les contestations se fédèrent, comme en témoigne un observateur : «Lorsque Abdelkader Kherba a été jugé pour avoir participé à une manifestation de soutien aux greffiers, le procureur lui a dit : “Vous n'avez pas le droit d'être solidaire avec les greffiers”. Il a été accusé d'usurpation de fonction.» Mais Yacine Zaïd cumule un autre «défaut». Il touche à la rente. Hassi Messaoud, le pétrole et les multinationales doivent être préservés de toute image contestataire. Et peu importe les accusations d'arbitraire rapportées par les médias.

«Le pouvoir se fiche de l'opinion internationale, constate un analyste. Qui lui demande des comptes pour les 20 000 disparus ? Personne. Parce qu'il y a trop d'intérêts : gaz, stabilité politique, influence au Sahel...» Aujourd'hui, les militants mettent leur énergie dans la libération de Yacine Zaïd. Dans un espace public fermé et policé, ils n'arrivent pas à rassembler la société. Et le pouvoir atteint son objectif. Les contre-pouvoirs sont trop faibles pour faire bouger un régime pourtant fragile.

Rassemblements à Alger et Laghouat

Plusieurs dizaines de militants étaient réunis, hier matin, devant le ministère de la Justice, à Alger, pour demander la libération de Yacine Zaïd. Membres du Réseau de défense des libertés et de la dignité (RDLD), du MJIC, ou de SOS Disparus, ils ont manifesté pendant une heure, entourés par les forces de police. Aux cris de «Nous sommes tous Yacine Zaïd», ils dénonçaient une détention arbitraire. «Son arrestation n'est pas juste», affirme une jeune femme. «Ils veulent faire pression sur les militants», lance un jeune homme. Les manifestants ne sont pas nombreux. «On attendait plus de monde», souffle un participant. Les forces de l'ordre ont empêché les manifestants de quitter le trottoir.

Puis un commissaire a tenté d'interpeller Kader Affak du RDLD. Le militant a rapidement été protégé par l'ensemble des manifestants. «C'est une tentative de kidnapping, explique Kader Affak. Pour une interpellation, une sommation est nécessaire. Un kidnapping, comme ce qu'ils ont fait pour Yacine Zaïd !» La manifestation s'est dispersée. Les militants se sont retrouvés en début d'après-midi devant le siège de l'ONU. Deux d'entre eux ont été reçus par le coordinateur de l'ONU en Algérie, Mamadou Mbaye.

Ce dernier a annoncé qu'il transmettrait un rapport au Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. Dans la matinée, à Laghouat, une marche organisée par le Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC) a rassemblé plus d'une centaine de personnes, selon Tahar Belabbes, le représentant du comité.

Zouheir Aït Mouhoub

El Watan, 6 octobre 2012, Yacine Zaïd : des parlementaires européens saisissent le gouvernement algérien

La mobilisation pour la libération du syndicaliste Yacine Zaïd s'intensifie.

A la veille de son procès, prévu pour après-demain, huit parlementaires européens appellent le gouvernement algérien à «tout mettre en œuvre pour permettre la libération immédiate» de Yacine Zaïd. «L'affaire est suffisamment grave, puisque nous apprenons que le rapporteur spécial des droits de l'homme de l'ONU a été saisi pour une procédure d'urgence sur le cas de Yacine Zaïd», ont constaté les parlementaires dans un appel rendu public avant-hier. Pour les parlementaires européens, si Yacine Zaïd est inculpé officiellement pour «outrage à agent», ils estiment qu'il s'agit d'un alibi pour continuer à le séquestrer au commissariat de Hassi Messaoud.

Rappelant les conditions entourant l'incarcération du syndicaliste et militant des droits de l'homme à Ouargla, les parlementaires exigent, en plus de la libération immédiate du syndicaliste, que les responsables de cette «arrestation illégale soient traduits en justice». Les députés européens dénoncent également la cabale judiciaire contre Zaïd, dont la vie «est en péril à cause de son travail incessant en faveur de la défense des droits syndicaux en Algérie». Ils appellent, par ailleurs, les autorités algériennes à «garantir la liberté d'expression et de conscience, tout comme la liberté syndicale, telle que reconnue par les accords internationaux et demandent à l'Etat algérien de respecter son obligation de protection de ses ressortissants, dont celle de Yacine Zaïd».

Les signataires de l'appel sont Isabelle Durant, vice-présidente du Parlement européen, Malika Benarab-Attou, Barbara Lochbihler, Hélène Flautre, François Alfonsi du groupe les Verts/ALE, Ana Gomes du groupe socialistes et démocrates, Sonia Alfano de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, et Marie-Christine Vergiat du groupe gauche unitaire européenne.

Hacen Ouali

Liberté, 7 octobre 2012, La société civile se mobilise pour Yacine Zaïd

Par : Arezki BOUHAMAM

Le bureau de Laghouat de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (Laddh), situé à Hay Lemqam, grouille de monde depuis l'arrestation, la semaine écoulée, de son président, Yacine Zaïd. Très actifs, des membres du Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC) continuent à sensibiliser les citoyens sur cette arrestation qui a secoué la région de Laghouat.

En plus des amis de Yacine Zaïd, des militants des partis politiques de la mouvance démocratique travaillent d'arrache-pied pour réussir une mobilisation à la hauteur du militant des droits de l'Homme. En effet, pour leur part, les militants du RCD estiment que cette affaire est une preuve de l'incapacité du pouvoir à accepter tout exercice des libertés individuelles et collectives. Ils dénoncent publiquement cet acte barbare d'un autre âge et apportent leur soutien à la victime de ce pouvoir "qui ne se soucie plus que de sa survie", lit-on dans un communiqué rendu public. De leur côté, des militants du FFS se disent "déterminés" à soutenir tout militant qui serait victime de répression et d'arbitraire. En plus de la remarquable vulgarisation à travers la presse nationale et internationale ainsi que les réseaux sociaux et les ONG, une pétition circule depuis mardi passé sur Internet pour revendiquer la libération immédiate du blogueur militant. En somme, cette arrestation a suscité une vaste mobilisation, notamment sur facebook où plusieurs membres ont mis sur leur profil la photo de l'infatigable Yacine Zaïd. Pourtant, rien ne le prédestinait à devenir une icône de la défense des droits humains. Né dans le sud algérien, Yacine Zaïd devient cadre dans une entreprise de restauration du groupe Compass, implantée à Hassi-Messaoud, à quelque 800 km au sud d'Alger. Sauf qu'il s'émeut, chaque jour que Dieu fait, un peu plus des conditions d'emploi et d'hébergement de ses collègues salariés. Nous dit-on. Cependant, le parcours de cet ex-cadre et membre de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme, est jalonné de militantisme. En effet, il s'est peu à peu engagé dans la défense des salariés en participant à la création, en 2006, d'un syndicat pour défendre les droits des travailleurs et en est élu secrétaire général. Depuis ce jour, il ne connaîtra pas de répit. Son employeur dépose six plaintes à son encontre. Il comparaît plus d'une vingtaine de fois devant le juge. Il est condamné, perd son emploi, vend sa maison pour payer ses frais d'avocat et divorce dans cette descente aux enfers, apprend-on de son entourage.

Ainsi, il est devenu le premier militant autonome du sud du pays, et de surcroît, à Hassi-Messaoud, l'un des poumons économiques de l'Algérie, "d'où l'acharnement à son encontre", explique Rachid Malaoui, président du Snapap, premier syndicat indépendant né hors du sérail de la traditionnelle UGTA. Le Snapap et l'Union internationale des travailleurs de l'hôtellerie-restauration (UITA) négocient pied à pied avec le groupe Compass et obtiennent l'abandon des poursuites, selon les sources de Liberté. Il s'est remarié le 30 août de l'année en cours et est devenu le représentant de l'UITA en Algérie.

Un mois après, lundi 1er octobre, il est encore une fois arrêté à Ouargla et placé en détention pour "outrage à agent de police". Selon ses avocats, il risque une peine de prison ferme qui peut aller jusqu'à 5 années de réclusion. Yacine Zaïd restera en prison jusqu'à lundi prochain, jour de sa comparution devant le tribunal de Ouargla.

TSA, 8 octobre 2012, Rassemblement de soutien à Yacine Zaïd devant le tribunal de Ouargla

Le procès du militant des droits de l'Homme s'ouvre aujourd'hui Rassemblement de soutien à Yacine Zaïd devant le tribunal de Ouargla

Hadjer Guenanfa

Des dizaines de militants des droits de l'Homme, des chômeurs et des syndicalistes tiennent un rassemblement, ce lundi 8 octobre, devant le Tribunal de Ouargla où doit se tenir le procès du militant des droits de l'Homme et syndicaliste Yacine Zaïd, poursuivi pour « outrage à agent de l'ordre public ». « On est près de 200 personnes. On pense faire une marche. La police observe mais n'est toujours pas intervenue », affirmé à TSA, Tahar Belabès, du Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC).

Dans la soirée de dimanche, des avocats et plusieurs militants du Réseau de défense des libertés et de la dignité (RDLD) et du Mouvement de la jeunesse indépendante pour le changement (Mjic) se sont déplacés pour soutenir Yacine Zaïd, sous mandat de dépôt depuis lundi dernier. Ce militant des droits de l'Homme avait été arrêté dans un barrage de police à Ouargla et accusé d'« outrage à agents de l'ordre public ». Des organisations de défense des droits de l'Homme affirment que Yacine Zaïd a été tabassé par les policiers lors de son arrestation. La DGSN a refusé de commenter ces accusations.

Relizane : un militant des droits de l'Homme devant la justice

Par : M. Seghier

Blanchi le 10 juillet dernier par le tribunal de Relizane de l'accusation de délit de fuite, Belkacem Rachedi, militant des droits de l'Homme, fils de Abdelkader Rachedi, disparu le 2 août 1995, et membre actif du Collectif des familles de disparus de Relizane, a comparu, hier, devant la cour de justice de Relizane, suite à l'appel interjeté par le parquet. Selon les déclarations du militant des droits humains, la cour a placé l'affaire en délibéré, refusant de reporter la date de sa comparution, en dépit de l'absence de son avocat, "empêché, par des obligations pressantes, de faire le déplacement d'Annaba à Relizane". Selon l'accusé, l'affaire remonte au 23 avril 2012, quand un enfant d'une dizaine d'années est renversé par une voiture dont le conducteur a pris la fuite. Lors du dépôt de plainte auprès des services de police, la victime, accompagnée de son père, déclare que l'accident a été provoqué par un véhicule de marque Dacia Logan bleu nuit. Un mois après l'accident, un inconnu prend attache avec le père de la victime et lui donne un bout de papier sur lequel est écrit un numéro d'immatriculation qui serait, d'après lui, celui de la voiture ayant provoqué l'accident.

Il s'avère que ce numéro est celui de la voiture appartenant à Belkacem Rachedi, une Renault 19 de couleur blanche, alors que la victime avait déclaré avoir été renversé par une Logan bleu nuit. Le numéro ayant été communiqué par le père de la victime à la police, Belkacem Rachedi est convoqué par la police. Lors d'une confrontation, la victime n'a pas reconnu en Rachedi le chauffeur qui l'a heurtée. En parallèle, Rachedi a affirmé avoir été absent de Relizane au moment des faits. Il propose même de faire entendre des témoins qui peuvent attester de son alibi. Aucune suite n'est donnée à cette demande et aucune initiative n'est entreprise ni par la police ni par le procureur afin d'entendre le témoin-clé de l'accident, à savoir l'ami de la victime qui se trouvait à ses côtés lors de l'accident. Le 28 juin 2012, Rachedi est convoqué devant le procureur de la République qui ordonne sa mise sous mandat de dépôt. Il comparaît une première fois devant le tribunal délictuel de Relizane, le 3 juillet, mais l'affaire est reportée à l'audience du 10 juillet, faute de la présence de la victime. Le 10 juillet, Rachedi est acquitté par le tribunal. Le Collectif des familles de disparus d'Algérie (CFDA) a promptement réagi au nouveau procès intenté à Rachedi. En effet, dans un communiqué dont une copie nous a été transmise, le CFDA dénonce un procès "non équitable", déclarant avoir saisi, le 28 août 2012, le groupe de travail onusien sur les disparitions forcées, ainsi que la rapporteuse spéciale de l'ONU sur les défenseurs des droits de l'Homme dans l'affaire du "harcèlement judiciaire" à l'encontre de Belkacem Rachedi. Selon le CFDA, "Rachedi est victime d'une machination visant à sanctionner son rôle de défenseur des droits de l'Homme. Il a été à tort accusé d'avoir commis un délit de fuite sur la base d'une source non crédible tandis que la victime même nie son implication. Confronté à un dossier judiciaire contenant de nombreuses contradictions et n'incluant aucune preuve matérielle, le tribunal de Relizane a acquitté Belkacem Rachedi le 10 juillet 2012", mais "le procureur a décidé de faire appel de ce jugement, obligeant M. Rachedi à comparaître devant la cour d'appel de Relizane ce dimanche 7 octobre". Le CFDA se déclare "très préoccupé de la façon dont l'enquête judiciaire a été menée" et "craint une nouvelle évolution dans les pratiques d'intimidation et de harcèlement des défenseurs des droits de l'Homme de la part des forces de l'ordre algériennes". Hier, en début de soirée, la cour de Relizane n'avait pas encore statué sur le sort de Belkacem Rachedi.

El Watan, 9 octobre 2012, Six mois de prison avec sursis pour Zaïd

Le procès s'est déroulé en présence de dizaines de militants des droits de l'homme, de syndicalistes et de citoyens venus exprimer leur solidarité à Yacine Zaïd.

Ouargla. De notre envoyé spécial

Le syndicaliste et militant des droits de l'homme, Yacine Zaïd, a été libéré hier après-midi. La juge du tribunal de Ouargla (800 km au sud d'Alger), où s'est déroulé son procès pour «outrage à un policier», l'a condamné à six mois de prison avec sursis et à 10 000 DA d'amende.

Le verdict n'a été prononcé que vers 15h30.

La juge chargée de l'affaire a choisi, ainsi, de couper la poire en deux : elle n'a pas suivi le procureur de la République qui avait requis six mois de prison ferme contre le militant, comme elle ne l'a pas relaxé comme l'exigeaient les responsables des différentes organisations qui ont fait le déplacement à Ouargla. En effet, ce procès s'est déroulé en présence de dizaines de personnes, dont des amis et des proches de Yacine Zaïd, des militants et défenseurs des droits de l'homme, des syndicalistes et des citoyens venus des quatre coins du pays pour le soutenir et qui n'ont pas caché leur joie une fois le verdict rendu. Et ce, malgré la condamnation du militant.

La remise en liberté de Yacine Zaïd était déjà un acquis fêté avec des youyous et des klaxons dans les rues de la ville. La mobilisation paie. Les défenseurs des droits de l'homme, qui ont fait le pied de grue durant toute la journée d'hier, devant le tribunal de Ouargla, ne vont pas rentrer les mains vides. Parmi les présents, des militants de la LADDH, du CNDDC, du Snapap, du MJIC, du FFS, du MDS et du RDLD.

Yacine Zaïd a été défendu, dans cette affaire, par une vingtaine d'avocats affiliés à la LADDH et au Réseau des avocats pour la défense des droits de l'homme (RADDH).

Convoqué à la barre, le syndicaliste relate sa version : «Ils m'ont fait descendre du bus qui me transportait vers Hassi Messaoud. Une fois au poste de contrôle, ils m'ont menotté et ont commencé à m'insulter. Voyant que je ne répliquais pas, ils ont commencé à me tabasser.» Et d'ajouter : «Je suis activiste et je milite en toute transparence. D'ailleurs, je publie des articles sur mon blog personnel et je donne des interviews à des chaînes de télévision à visage découvert. Que celui qui a un problème avec moi s'adresse à la justice.» Yacine Zaïd rappelle à la magistrate que «les services secrets le poursuivaient et voulaient le museler». «Moi je suis un opposant à ce régime et je continuerai à l'être à l'intérieur du pays, en Algérie. Je dis cela même si vous me condamnez à 10 ans de prison. Le DRS ne me fera jamais taire. Je continuerai à dénoncer les dépassements et les disparitions forcées», indique-t-il. Ensuite, la magistrate a écouté la version du policier qui a porté plainte contre Yacine Zaïd et les récits de tous les témoins, dont celui de Aïbek Agh Sahli, qui était présent lorsque Yacine se faisait tabasser par les agents de l'ordre.

Un vrai militant à abattre

«Tout le monde doit respecter la Constitution et les lois de la République. Tous les Algériens sont égaux devant la loi», insiste le procureur. Mais les avocats de la défense préparent la plaidoirie. Maître Benissad, président de la LADDH, rappelle au procureur qu'effectivement, «tout le monde doit respecter la loi et Yacine ne l'a jamais transgressée». «Comment se fait-il que de nos jours, on demande un laissez-passer pour se rendre à Hassi Messaoud ?», ajoute-t-il. Maître Sid Ali du RADDH abonde dans le même sens : «Existe-il une République de Hassi Messaoud ? Non, Yacine a le droit de se rendre là où il veut tant qu'il est Algérien.» Les avocats de la défense estiment que «cette affaire est un procès politique». Maître Amine Sidhoum ironise : «Le laissez-passer pour Hassi Messaoud est devenu un visa Schengen. De quel droit les services secrets surveillent-ils les activités des Algériens ?»

Mehdi Bsikri

Menara.ma, 10 octobre 2012, Acquittement d'un militant algérien des droits de l'Homme « victime d'un procès manipulé » (Collectif des Familles de Disparus en Algérie)

Alger, 10 oct. 2012 (MAP) - Le défenseur algérien des droits de l'Homme dans le mouvement des familles de disparus, Belgacem Rachedi, a été acquitté par la Cour d'Appel de Relizane ((300 km à l'est d'Alger), apprend-on mercredi auprès du Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA) qui déplore que ce militant «ait été victime d'un procès manipulé».

Belgacem Rachedi a été victime d'un procès manipulé semblant avoir comme seul objectif de sanctionner son rôle comme défenseur des droits de l'Homme dans le mouvement des familles de disparus, déplore le CFDA qui constate toutefois avec satisfaction son acquittement.

Ce défenseur des droits de l'Homme a été à tort accusé d'avoir commis un délit de fuite sur la base d'une source inconnue tandis que la victime elle même niait son implication. Confronté à un dossier judiciaire contenant de nombreuses contradictions et n'incluant aucune preuve matérielle, le tribunal délictuel de Relizane l'a acquitté le 10 juillet 2012 après une détention injustifiée de deux semaines. Nonobstant ce dossier défaillant, le procureur s'est obstiné à faire appel de ce jugement, obligeant Belgacem Rachedi à comparaître devant la Cour d'appel de Relizane, dimanche 7 octobre. La Cour d'appel a confirmé le jugement du tribunal délictuel en acquittant Belgacem Rachedi, précise le CFDA dans un communiqué, dont copie est parvenue à MAP-Alger.

Pour rappel, le CFDA avait saisi le 28 août dernier le Groupe de Travail sur les disparitions forcées des Nations Unies, ainsi que la Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'Homme pour interpellier les autorités algériennes sur la détention arbitraire et les poursuites judiciaires subies par Belgacem Rachedi ainsi que sur les pratiques d'intimidation et de harcèlement des défenseurs des droits de l'Homme en Algérie.

Liberté, 10 octobre 2012, Harcèlement contre les militants des droits de l'Homme en Algérie, Ksentini : « Ce n'est pas une politique voulue du gouvernement »

Par : Lydia Boularas

M. Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), s'est exprimé, hier à Alger, au sujet des poursuites judiciaires à l'encontre de militants des droits de l'Homme en Algérie, précisant qu'il s'agissait de "maladresses de la part de personnes qui ont la capacité de poursuivre judiciairement et non d'une politique voulue du gouvernement de persécuter les militants des droits de l'Homme", avant d'incriminer "des responsables locaux qui assument mal leurs fonctions".

M. Ksentini, qui a indiqué que ces poursuites "se soldent souvent par des décisions symboliques et des peines avec sursis, susceptibles d'appels", a néanmoins déploré ces condamnations "inutiles", affirmant qu'"on gagnerait en matière de respect des droits de l'Homme si on en faisait l'économie".

Le président de la CNCPPDH s'exprimait en marge des travaux de la 7e rencontre du dialogue arabo-européen sur les droits de l'Homme ayant pour thème : "La participation populaire et le rôle des institutions nationales des droits de l'Homme."

L'Algérie, le Maroc, la Mauritanie, l'Égypte, la Palestine, la Jordanie, l'Allemagne, la Norvège, la Grèce et le Danemark prennent part à cette rencontre qui réunit notamment des représentants d'organismes des droits de l'Homme, des militants ainsi que des représentants de la société civile et de certains ministères.

Les intervenants qui, selon l'APS, "examineront la participation publique/populaire dans le monde arabe afin d'en déterminer les lacunes et de définir les priorités de la réforme", vont "présenter la législation de leurs pays respectifs" et "étudier la mise en œuvre des recommandations de la Déclaration de Berlin sur la torture et l'État de droit". Ils se pencheront, en outre, sur "l'influence des médias modernes et de l'Internet sur la participation publique/populaire".

Plusieurs interventions sont prévues durant cette rencontre, notamment celles du représentant de la Commission d'orientation du dialogue arabo-européen des droits de l'Homme et du président du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme. Deux groupes de travail ont également été mis en place à cette occasion, a précisé la même source.

Ces travaux devraient conduire, au terme de ces 3 jours, à l'adoption d'un code de conduite relatif au programme du dialogue arabo-européen sur les droits de l'Homme.

El Watan, 10 octobre 2012, Yacine Zaïd syndicaliste et militant de la LADDH : « Mon arrestation est un message d'avertissement à tous les militants »

Arrêté le 1er octobre, dans un barrage de police à Ouargla, alors qu'il se rendait avec un militant, Aibek Agh Sahli, le président du bureau de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) de Laghouat, Yacine Zaïd, revient ici sur les conditions de sa détention. Il rappelle sa détermination à poursuivre sa lutte : «Le DRS ne me fait pas peur et je continuerai à militer en faveur des droits humains.»

- Quelles sont vos premières impressions après la libération ?

Je suis fier de mes camarades, de mes amis, de mes proches, des militants et des défenseurs des droits de l'homme, des syndicalistes, des citoyens et des partis politiques qui se sont mobilisés pour demander ma libération. Je remercie tout le monde, sans oublier les avocats qui m'ont défendu bénévolement. Ils ont été extraordinaires. Je remercie tous les compagnons d'avoir pensé à moi et de s'être engagés en ma faveur. Quand je suis sorti de prison et j'ai vu tout ce monde qui était là pour moi, j'étais très ému, je ne m'attendais pas à un tel accueil. Pourtant, je ne suis qu'un simple militant. Il y a d'autres activistes qui fournissent un travail meilleur que le mien, et qui sont présents sur le terrain depuis plusieurs années. Leur accorder plus d'importance est plus juste et je suis certain que ce sera le cas à l'avenir. Dans la salle d'audience, j'entendais les cris de ceux qui étaient en rassemblement à l'extérieur, car ils ne pouvaient pas rentrer sur ordre du tribunal. Cela m'a permis de répondre avec beaucoup de sérénité et courage aux questions de la magistrate.

- Comment interpréter votre nouvelle arrestation et votre nouveau procès ?

Ils sont politiques. Et je suis catégorique. C'est un message qu'on veut lancer, à travers moi, à tous les militants. C'est une sorte d'avertissement. Les services veulent dire aux militants : «N'approchez pas Hassi Messaoud et des zones pétrolières.» C'est contraire à la Constitution. Tout Algérien a le droit de se déplacer dans n'importe quel endroit en Algérie. Aussi, il faut relever, paradoxalement, que c'est la première fois qu'un bulletin d'observation du DRS est rendu public. Les avocats ont même son numéro. C'est la première fois que l'opinion publique est au courant d'un tel document. Cela confirme que les Algériens, notamment les activistes, sont suivis et surveillés de près. Mais de quel droit ? Les services sont censés protéger les citoyens et le pays mais pas harceler la population. S'ils veulent le savoir, moi je me rendais à Hassi Messaoud pour une affaire personnelle et mettre en place une section syndicale. Je représente en Algérie l'Union internationale des travailleurs de l'agroalimentaire. Ce que je fais n'a rien d'illégal, bien au contraire. J'essaie d'aider les gens à comprendre les textes de loi et comment créer leur entité syndicale. Je voudrais souligner que je m'oppose à ce régime ouvertement et à l'intérieur du pays. Sur mon blog, figure mon propre nom et je ne cache pas mon visage lors de mes interventions télévisées. Si les autorités ou une partie des services de sécurité me reprochent quelque chose, ils peuvent porter plainte contre moi. De toute façon, le DRS ne me fait pas peur, et je continuerai à militer en faveur des droits humains, à dénoncer toute atteinte aux droits de l'homme et à rendre publiques les arrestations suivies de disparitions. Tout ce qui est contraire à la loi, je le dénoncerai.

- Une fois chez le procureur, au lendemain de votre arrestation, que s'est-il réellement passé ?

L'officier de police, voyant que l'affaire risquait de dégénérer, avait essayé de trouver une solution à l'amiable. Ils m'ont proposé de tout oublier pour que tout rentre dans l'ordre. Mais moi, j'ai refusé. Les policiers du barrage ont été violents avec moi. Arrêter un citoyen, l'insulter, le gifler puis lui demander de se calmer, c'est inacceptable. De plus, le certificat médical, établi par les policiers eux-mêmes, évoque l'agression.

Mehdi Bsikri

TSA, 10 octobre 2012, Des ONG dénoncent la condamnation de Zaïd et demandent à l'UE d'envoyer des observateurs au procès

Hadjer Guenanfa

Actualisé à 15 h 30, avec nouvelle condamnation –

L'affaire Yacine Zaïd continue de susciter des réactions, en Algérie et à l'étranger. Plusieurs associations de défense des droits de l'Homme en Algérie et à l'étranger ont dénoncé, ce mercredi 10 octobre, la condamnation du blogueur et militant à six mois de prison avec sursis et 10 000 DA d'amende pour outrage et agression contre un agent de l'ordre.

« Nos organisations dénoncent vivement la condamnation de Yacine Zaïd, connu pour son engagement sans faille en faveur des droits de l'Homme et des libertés syndicales en Algérie », indique un communiqué signé par le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA), la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (Laddh), le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (Remdh), le syndicat National autonome du personnel de l'administration publique (Snapap), le Réseau des avocats pour la défense des droits de l'Homme (Raddh) et l'Association pour le changement et la démocratie en Algérie (Acda).

Yacine Zaïd a été arrêté le 1^{er} octobre dernier alors qu'il se rendait à Hassi Messaoud pour un travail syndical et pour rencontrer son avocate. Arrêté puis placé sous mandat de dépôt, le défenseur des droits de l'Homme a été jugé lundi. « C'est pourtant lui qui a été agressé par des agents de police lors de son arrestation », souligne le communiqué. Ces organisations appellent les autorités algériennes à mettre fin au « harcèlement judiciaire » dont font l'objet les défenseurs des droits de l'Homme et à leur « garantir la liberté d'expression, d'association et de manifestation ». Elles demandent à l'Union européenne d'envoyer « des observateurs » aux procès des militants et « d'engager un dialogue soutenu avec les autorités algériennes afin de faire cesser le harcèlement judiciaire et policier ».

Une autre ONG condamne et évoque des inquiétudes

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (Fidh) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), dans un communiqué rendu public ce mercredi, s'est dit inquiet la multiplication des cas de harcèlement contre les militants en Algérie.

Il dénonce le « caractère arbitraire de l'arrestation », « la détention préventive » et « la condamnation » de Yacine Zaïd. Celle-ci ne vise, selon lui, qu'à l'intimider et le punir en raison de ses activités de défense des droits de l'Homme. « Nous appelons une fois de plus les autorités algériennes à mettre un terme au harcèlement judiciaire des défenseurs des droits de l'Homme », ajoute le communiqué.

El Moudjahid, 11 octobre 2012, Charte pour la paix et la réconciliation : des dispositions complémentaires prévues

«Les catégories concernées sont notamment les déportés des camps du Sud, les victimes du terrorisme qui ont subi des dégâts matériels et les enfants nés au maquis dont la filiation n'est pas encore régularisée», a précisé le président de la CNCPPDH.

Des dispositions complémentaires pour les victimes de la décennie noire sont prévues dans la Charte pour la paix et la réconciliation nationale adoptée par référendum le 29 septembre 2005. C'est ce qu'a révélé mardi, le président de la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'homme (CNCPPDH), Me Mustapha Farouk Ksentini. «Il y a des dispositions complémentaires qui sont envisagées par le texte et qui peuvent être prises par le Président de la République lui-même», a-t-il précisé dans des déclarations à la presse en marge de la rencontre sur le dialogue autour des droits de l'homme dans les pays arabes et européens. Les catégories concernées sont notamment les déportés des camps du Sud, les victimes du terrorisme qui ont subi des dégâts matériels et les enfants nés au maquis dont la filiation n'est pas encore régularisée. «Il y a une disposition dans la Charte qui attribue spécifiquement ce pouvoir au Chef de l'État, et c'est lui seul qui décidera quand il le voudra, et c'est à lui seul de juger de l'opportunité de le faire», a-t-il encore ajouté, selon des propos rapportés par APS. Mais Me Ksentini a laissé entendre que ces dispositions sont déjà envisagées. «Je pense qu'il y a des dispositions complémentaires qui seront prises». Me Ksentini a exprimé le souhait de voir l'organisme qu'il préside constitutionnalisés.

«Inscrire la CNCPPDH dans la Constitution signifie la fin des accusations qui prétendent à tort que la Commission appartient à quelque parti que ce soit, et une preuve supplémentaire qu'elle appartient au peuple algérien, et c'est très important». Sur un autre registre, le président de la CNCPPDH, qui répondait à une question sur les poursuites judiciaires à l'encontre de militants des droits de l'homme, a affirmé qu'il n'y avait pas de volonté délibérée d'atteinte aux droits de l'homme de la part du gouvernement. «Il s'agit de maladroites de la part de personnes qui ont la capacité de poursuivre judiciairement et non d'une politique voulue du gouvernement de persécuter les militants des droits de l'homme», a déclaré à la presse Me Ksentini. Il a en effet pointé du doigt des «responsables locaux qui assument mal leurs fonctions».

Relevant que ces poursuites «se soldent souvent par des décisions symboliques et des peines avec sursis, susceptibles d'appel», Me Ksentini a estimé que «ces condamnations sont inutiles» et qu'«on gagnerait en matière de respect des droits de l'homme si on en faisait l'économie». Par ailleurs, le président de la CNCPPDH a estimé que l'Algérie, comparée aux autres pays arabes, est «pionnière en matière de respect des droits de l'homme depuis plusieurs années déjà», même s'il a relevé que «l'application de nos lois, qui sont très modernes, pose encore problème». «L'application des lois est une culture et nécessite un effort collectif, inexistant pour le moment, même si la volonté politique existe ».

Salima E.

